

# Intéressement : nous négocions pour vous !

L'intéressement est un outil de redistribution qui se veut souple dans son contenu et qui doit permettre aux partenaires sociaux de trouver un juste équilibre économique et social sur les 3 thèmes essentiels que sont :

1. La définition de **l'enveloppe à distribuer**
2. La définition des **critères de déclenchement** de cette enveloppe
3. Les **modalités de répartition** de cette enveloppe vers les salariés.

**Nos axes de négociations sont regroupés autour de ces 3 thèmes :**

## 1. Une enveloppe d'intéressement qui se calcule sur une base plus juste que la Masse Salariale

A ce jour, l'enveloppe distribuée correspond à un pourcentage de la Masse Salariale de chaque entité, ce qui ne nous semble pas juste. FO considère que la notion d'activité serait une base de calcul plus pertinente.

## 2. Des critères de déclenchement qui impliquent les salariés sans les sanctionner.

Le sujet Sécurité, bien qu'essentiel dans notre politique sociale, **ne doit plus être un élément punitif dans notre accord d'intéressement**. FO demande la suppression du malus.

## 3. Une règle de distribution égalitaire

La performance est collective, l'ensemble des métiers est essentiel au fonctionnement de nos entreprises. L'accord d'intéressement doit **reconnaitre toutes les contributions de nos salariés** et cela quelque soit leur salaire ! Il nous semble impératif de réduire, voire supprimer, la notion de « proportionnalité au salaire » dans la redistribution de l'intéressement.

**FO se réserve le droit de ne pas signer un accord qui ne serait pas favorable aux salariés**

